



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

Communiqué de presse – 3/2/21

Vaccination contre le COVID-19 : pour une stratégie qui ne laisse personne sur le bord du chemin

Les personnes vivant en situation de pauvreté et de précarité ne sont pas seulement exposées à des risques sanitaires accrus pendant la pandémie de COVID-19. Elles risquent également d'être moins facilement atteinte par la campagne de vaccination. Le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale demande donc de prévoir une attention particulière et des mesures supplémentaires dans la stratégie de vaccination pour atteindre les groupes en situation précaire. D'une part, en les orientant et en les accompagnant vers les centres de vaccination. D'autre part, par une approche de proximité visant à toucher ceux qui n'ont pas encore été atteints.

Les différentes autorités déploient de gros efforts en vue de la protection et de la vaccination contre le COVID-19. Toutefois, la pratique et la recherche font apparaître qu'il n'est pas évident pour les personnes vivant en situation précaire d'utiliser les solutions proposées et de faire valoir leurs droits. Ce **problème de "non-recours"** est une problématique sous-estimée dont les causes sont multiples : manque d'informations correctes et accessibles, procédures difficiles, fracture numérique, crainte des effets pervers liés à une demande d'aide, non-conscience d'être un sujet de droits...

Les **conséquences de la pandémie et les mesures sanitaires** assorties menacent d'aggraver cette problématique du "non-recours". Ainsi, on constate chez les personnes en situation de pauvreté et de précarité une forte diminution du recours aux soins de santé et une aggravation des problèmes de santé existants. Les services sociaux ont en effet diminué et ne sont plus proposés que par le biais d'outils numériques. Un certain nombre de demandes d'aide échappent au radar. Les organisations actives sur le terrain observent une peur (parfois grande) liée au COVID-19, une augmentation de la solitude et une marginalisation sociale accrue. Enfin, des informations erronées et/ou fallacieuses relatives au COVID-19 circulent sur certains forums.

Le Service de lutte contre la pauvreté demande donc **de veiller particulièrement à ce que les groupes en situation précaire soient bien atteints** et d'être attentif au risque de non-recours à l'offre de vaccination. Une telle approche comporte deux volets : l'attention portée à l'accompagnement et à l'orientation vers les centres de vaccination et une approche de proximité visant ceux qui n'ont pas été suffisamment atteints.

Pour les deux approches, deux points importants sont à souligner. Premièrement, **une communication claire, accessible et efficace est nécessaire, par différents canaux**. À cet égard, il est important d'adapter le contenu du message aux attentes des personnes en

situation précaire, et de ne pas seulement transmettre les informations que nous jugeons nous-mêmes utiles. Deuxièmement, **une coopération avec les organisations sociales sur le terrain**. Henk Van Hootegem (coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté) : *"Les organisations sociales ont une vision sans pareille de ce qui se passe avec les personnes en situation de précarité. De plus, au cours des derniers mois, elles ont réussi - souvent au prix de grands efforts - à rester en contact avec les membres les plus vulnérables de la société. Afin de donner à chacun la possibilité de se faire vacciner, il est donc important d'avoir une vue d'ensemble du paysage social et de chercher à coopérer avec ces organisations de terrain à tous les niveaux, y compris à l'échelon local "*.

Le premier volet concerne **l'accompagnement et l'orientation vers les centres de vaccination**, qui jouent un rôle central dans la stratégie de vaccination. Il sera donc essentiel d'en faciliter l'accès et d'accompagner les personnes vers ces centres. Les mesures suivantes peuvent contribuer à abaisser le seuil d'accès aux centres de vaccination :

- Accessibilité facile et gratuite par les transports publics, pour l'administration de la première et de la deuxième dose de vaccin. De préférence, en prévoyant des billets gratuits pour toute personne à faible revenu (par exemple, par l'attribution automatique aux personnes bénéficiant de l'intervention majorée dans le remboursement des soins de santé). En outre, la création d'une offre complémentaire, des chèques taxis, une collaboration avec la Centrale des Moins Mobiles et d'autres mesures peuvent constituer des solutions.
- La convocation devrait pouvoir se faire par différentes manières : par la poste, par sms ou par téléphone, via des personnes de confiance, comme le médecin traitant ou le personnel de la maison médicale. A côté des canaux digitaux, prévoir un service d'assistance téléphonique permettant aux gens de planifier ou replanifier le rendez-vous.
- Dans l'accueil aux centres de vaccination, il convient de tenir compte de l'éventuelle angoisse chez certaines personnes qui viennent se présenter. Le personnel (d'accueil) des centres est soutenu dans sa communication avec les personnes en situation précaire.
- Les organisations sociales ont souvent un rôle à jouer en matière d'accompagnement. Pour pouvoir jouer ce rôle dans le cadre de la stratégie de vaccination, les centres de vaccination peuvent désigner un responsable de la collaboration locale. À ce titre, il est bon de prévoir des canaux à part, comme des points d'information et d'enregistrement, auxquels ces organisations peuvent s'adresser rapidement et efficacement, afin d'accompagner leur public dans la prise de rendez-vous et la demande d'informations relatives au statut de vaccination.

Les suggestions reprises ci-dessus ne suffiront pas à atteindre toutes les personnes en situation précaire. Par conséquent, il est important **de prévoir des actions supplémentaires dans le cadre de la stratégie globale pour sensibiliser ces personnes à se faire vacciner en travaillant la proximité**. Ce volet 'de proximité' pourrait être le suivant :

- À cet égard, la collaboration avec les organisations sociales est également recommandée : ces organisations constituent déjà des relais d'informations importants et en lien étroit avec des personnes en situation de pauvreté. Pour les soutenir, des

informations sur mesure destinées aux professionnels (tels que les travailleurs de l'aide à la jeunesse, les travailleurs sociaux ou les accompagnateurs de groupe pour ne citer qu'eux) sont nécessaires afin d'expliquer et d'apporter des précisions sur la stratégie de vaccination.

- Idéalement, il convient de s'atteler dès que possible à la mise en place d'une vaccination de proximité dans le cas des personnes pour qui le déplacement vers un centre de vaccination est un obstacle trop important. En plus de travailler avec des équipes mobiles de vaccination, on pourrait par exemple opérer au sein de certaines infrastructures et lieux de rencontre facilement accessibles.
- Le groupe de **personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez soi** mérite une attention particulière. Ces personnes présentent un risque accru d'infection au COVID-19. Il faudrait idéalement les vacciner au cours de la phase 1B. Afin de leur permettre au maximum de bénéficier de cette possibilité, on pourrait envisager de vacciner dans des centres d'accueil. Dès que possible, il convient de privilégier le vaccin à dose unique, car la prise de contact n'est pas toujours aisée.

Le Service de lutte contre la pauvreté, désigné comme [SDG Voice 2020](#), veut baser son message et ses recommandations sur le principe important qui régit les 17 Objectifs de développement durable, *to leave no one behind* (ne laisser personne sur le bord du chemin), également très pertinent pour les politiques relatives au COVID-19 et à la campagne de vaccination correspondante !

Plus d'informations : Thibault Morel, collaborateur du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, thibault.morel@cntr.be – 0472/45 73 12

Le Service de lutte contre la pauvreté a publié deux avis sur la vaccination contre le COVID-19 :

[Avis du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale sur la vaccination contre le Covid-19 pendant la phase aiguë de la pandémie](#)

[Avis du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale relatif à la mise en oeuvre de la stratégie de vaccination contre le COVID-19](#)

A propos du Service de lutte contre la pauvreté :

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (ci-après le Service) est une institution publique interfédérale et indépendante dont la mission est d'évaluer l'effectivité de l'exercice des droits fondamentaux dans des situations de pauvreté et de précarité. Notre Service suit de près les mesures gouvernementales mises en place ces derniers mois dans le but de soutenir les personnes en situation de pauvreté dans le contexte de crise liée au COVID-19. Nous publions d'ailleurs un [aperçu interfédéral des mesures](#) prises par les différentes autorités - régulièrement mis à jour – pouvant constituer un soutien dans les situations de pauvreté et de précarité. Le Service fournit en outre des avis relatifs à des mesures existantes ou possibles.



Vous voulez suivre l'actualité du Service ?
Abonnez-vous à notre compte Twitter @Luttepauvrete

Vous voulez rester au courant de nos activités ?
Inscrivez-vous à notre [Newsflash](#).